

Procés verbal de convocation

Par haas, le 20/06/2017 à 10:12

Bonjour,

Ma question et de savoir ce que mon fils risque il à fait de l'escroquerie à plusieurs personnes il à été convoqué en vue d'une audition il reconnait les faits ,il et convoqué en décembre en vue d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité pourriez vous me dire ce qu'il en n'est il travail et veut remboursé ces victimes .

Dans l'attente d'une réponse je reste à votre écoute.

Cordialement

Mme HS